



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 41920

Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les nouveaux infirmiers diplômés d'État sortis des instituts de formations en soins infirmiers (IFSI). Après une formation relativement longue et qui alterne cours théoriques et pratiques aussi bien dans des établissements de soins que dans des cabinets d'infirmiers libéraux, ces jeunes diplômés doivent obligatoirement travailler durant 36 mois dans un établissement de soins. Compte tenu du manque d'infirmiers, tout particulièrement en zone rurale et de la surcharge de travail de ceux installés, elle lui demande s'il est possible envisager une réduction de cette période d'application de la formation dans un établissement de soins.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Franco](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41920

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4636